**DEMANDE DE RESERVATION DU LOCAL «LA RAME »**

La personne membre de LA RAME, mentionnée ci-dessous, souhaite utiliser le local du Club pour une manifestation privée et tient compte des points suivants :

1. **Elle sera présente tout au long de la manifestation**, c’est à dire de la préparation aux rangements et nettoyages. L’accès du vestiaire reste strictement réservé aux rameuses.

2. Elle veillera à la bonne utilisation du matériel mis à disposition et tout bris (verres, chaises, vaisselle, etc..) est à signaler à la responsable du local. D’entente avec elle l’objet devra être remplacé ou payé. Ne pas oublier d’apporter ses linges et produits d’entretien si nécessaire. **L’utilisation de la machine à café est réservée aux rameuses.**

**3. Nettoyages** : le local sera rendu propre et en ordre, balayé, panossé, **merci de prendre vos sacs poubelles et de les débarrasser**; tables, chaises, cuisine, sanitaires devront être nettoyés ainsi que les vitres si nécessaire, **au plus tard pour 8h00 le lendemain matin**. La responsable du local se permettra de réclamer une indemnité ou de mandater une entreprise de nettoyage (à vos frais) si le local n’est pas propre.

**4. A partir de 22h**, il est impératif de ne pas déranger le voisinage et de signaler votre manifestation au poste de Police de La Tour-de-Peilz. Aucun orchestre, ni sono ne sera admis dans le local. Il est également exclu d’y dormir ou d’y laisser des invités.

5. Tarif selon utilisation et saison:

Fr. 50.-- courte durée (par ex. apéro)

Fr. 100.-- journée entière

Fr. 150.-- avec chauffage

à verser sur le IBAN CH23 8080 8003 1345 2171 0.

6. Informer la responsable du local si une bonbonne de gaz est vide.

**7. Les talons aiguille ne sont pas autorisés dans le local.**

**8. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.**

9. La personne louant le local veillera qu’aucune voiture ne reste stationnée devant le local. Une autorisation de stationnement spéciale doit être demandée au poste de police pour décharger le matériel et rester sur la place de la Poteylaz.

10. Le local peut être loué pour un **maximum de 60 personnes,** toutefois la vaisselle à disposition n’est garantie que pour 50 personnes.

./.

**A envoyer à La Rame, CP 152, 1814 La Tour-de-Peilz ou** **locationlarame@gmail.com** **ou à déposer au local dans la boîte aux lettres pour les trésorières.**

**DEMANDE DE RESERVATION DU LOCAL**

**Nom :** ………………………………………. **Prénom…**…………………………**..**

**Adresse** ……………………………………… **Localité** ………………………….

**Téléphone** ………………………………………  **Date de réservation** ……………..

**Signature du locataire** …………………….. **Durée de** ……….h à …….h

Demande réservation local.doc/ fév. 19/jd